



**CGT Educ'action Versailles**  
**245 bd Jean Jaurès**  
**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**  
 Tel : 01 46 09 98 70  
 Commission paritaire n° : I012S07065  
 Dir. de publication : Régis Signarbieux  
 IMPROFFSET GRIGNY  
 Imprimé sur papier recyclé

# Le Courrier

## Journal de l'académie de Versailles

Janvier- Février-  
 Mars- Avril  
 Bimestriel n° 156-  
 157

### SOMMAIRE

Édito	1
Mobilisations contre les DHG	2
Voie professionnelle : où en sommes-nous ?	3
Précaires : pas encore la fin de la galère!	4
Comment est-ce possible ?	5
Chantier métiers	6
Les sales profs !	7
Coordonnées	8

### Sous le signe du changement, mais lequel ??

**P**ar un beau matin de janvier je me suis réveillé plein d'espoir en écoutant la radio : on nous annonçait un tournant dans la politique du gouvernement. Espoir fugace hélas !

Car il fut vite évident qu'il s'agissait d'un virage à droite et d'une accélération libérale.

Ce mois de janvier, la bonne année promise était une bonne année de dividendes pour les actionnaires.

Le désormais célèbre « pacte de responsabilité » n'étant qu'une expression de communiquant pour habiller la distribution d'argent au patronat. La politique libérale est désormais assumée : pour accroître les embauches il faut réduire les charges des entreprises et leurs contraintes.

Pourtant depuis 30 ans l'augmentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail. En 30 ans le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 jours à 45 jours. 43 milliards d'euros ont été distribués aux actionnaires des seules entreprises du CAC 40 en 2013, 4 % de plus qu'en 2012 !

Pour compenser ces nouveaux cadeaux au patronat, la solution de Hollande est la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales (baisse annoncée de 65 milliards d'euros). On le comprend alors, la casse des services publics va se poursuivre et s'amplifier. Les fonctionnaires sont soumis depuis plusieurs années à un gel des salaires

Le point d'indice a été revalorisé pour la dernière fois en 2010, de 0,5 %. Les rémunérations de la Fonction publique ont perdu 5% par rapport à l'inflation depuis juillet 2010. Cette question du gel des salaires est à mettre en parallèle avec la question du coût du capital. Ainsi le Crédit Impôt Recherche coûte à l'Etat entre 6 et 10 milliards par an et bénéficie surtout aux grands groupes (Sanofi par exemple touche 600 millions d'euros). Surtout, on le sait, il est jugé très propice à la fraude.

Autre exemple : le fameux CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) qui va coûter 20 milliards, financés par l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier, cette TVA qui est l'impôt le plus injuste car il touche tout le monde de la même manière, sans progressivité. Surtout, aucune garantie de contrepartie n'est exigée de la part des entreprises.

Enfin l'exonération d'ici 2017, de 30 Milliards d'euros pour les cotisations des entreprises à la branche famille de la Sécurité Sociale implique pour les salariés une baisse de leur salaire différé.

Ce climat politique pèse aussi sur notre secteur et dans notre académie : réforme insuffisante de l'Education prioritaire et DHG en berne (p. 2), promesses non tenues dans le secteur de la formation professionnelle et sur les PFMP (p. 3), évolutions statutaires encore insatisfaisantes (p. 5). Quelques espoirs encore malgré tout pour l'évolution salariale des enseignants non-titulaires dans notre académie, où notre organisation porte des revendications depuis longtemps (p. 4). Mais aussi un climat social particulièrement nauséabond

sous lequel les idées d'extrême-droite s'affichent, de plus en plus décomplexées. Un symptôme : la coupure de plus en plus grande entre les parents et l'institution scolaire qui a rendu possible la propagation des rumeurs les plus délirantes (p. 6).

Face à ce climat, et pour que le changement s'effectue dans une direction qui soit favorable au plus grand nombre, une seule solution : la mobilisation !

C'est le sens notamment de la journée d'action unitaire interprofessionnelle du 18 mars, à laquelle notre confédération CGT appelle, pour la défense des salaires, de l'emploi et des services publics et pour globalement refuser les orientations gouvernementales, en particulier le pacte de responsabilité et les perspectives de coupes drastiques dans les dépenses publiques socialement utiles. Cette journée fera écho à la mobilisation du 6 février dernier, pour montrer au gouvernement que d'autres choix sont possibles, et surtout que d'autres choix sont exigés.

Frédéric Moreau, co-secrétaire académique CGT Educ'action Versailles.

**Exceptionnellement dans ce numéro double un 8 pages spécial mouvement intra-académique pour vous informer de la façon la plus claire possible et afin de faciliter le suivi de vos dossiers.**

**Et désormais un nouveau site internet CGT Educ'action Versailles que nous espérons plus convivial et plus clair avec toujours autant d'informations importantes pour vous à l'adresse suivante : <http://cgteduc.jimdo.com/>**

## ECHO DES LUTTES

## MOBILISATION CONTRE LES DGH

**A**u cours du mois de janvier des collèges et lycées de notre académie (majoritairement dans le 92) sont entrés en grève pour protester contre le manque de moyens horaires attribués pour l'année 2014-2015. Partis de plusieurs établissements du nord des Hauts de Seine, le mouvement s'est amplifié entre mi-janvier et mi-février au reste du 92 et à l'Essonne. Il se poursuit à la rentrée, rejoint par des établissements de l'académie de Créteil, notamment en Seine Saint Denis.

Dans notre académie, les classes de lycées ont souvent des effectifs supérieurs à 35 élèves en Seconde générale et technologique, en collège les élèves sont plutôt autour de 27-28, jusqu'à 30. En Zone d'Education Prioritaire (ZEP) les effectifs sont généralement limités à 30 en Seconde et à 25 en collège. Dans de nombreux établissements ce sont ces effectifs maximum qui sont menacés par les dotations horaires trop basses de cette année. Cela semble incompréhensible alors que le gouvernement a promis, annoncé, la « sanctuarisation » de l'Education nationale et de ses postes. Oui, mais il y a eu les baisses cumulées des années précédentes et la montée démographique (très marquée dans certains départements). De plus, les créations de postes du Second degré sont en très grande partie absorbées par l'application des réformes. Par exemple dans l'académie de Versailles, il y a 100 postes créés pour septembre 2014 mais 50



Extrait du tract de la CGT Educ'action 92 :

La mobilisation autour de la question des dotations horaires est exceptionnelle à plus d'un titre dans notre département. Elle l'est par l'unité totale de toutes les organisations syndicales (CGT Educ'action, FO, FSU, Sud Education, SE-UNSA, SGEN-CFDT) depuis le 23 janvier. Elle l'est par la profondeur du mouvement : plus de 35 établissements du second degré ont été touchés par la grève. Elle l'est encore par la durée et l'ancrage de la mobilisation : des établissements entrent en lutte au fur et à mesure des jours. Elle l'est par la mobilisation des parents d'élèves : à Nanterre, à Meudon, à Colombes, à Gennevilliers, etc. les parents en accord avec les personnels se mobilisent pour défendre leur établissement.

Face à cela quelle réponse de notre institution ? Aucune ! Au mieux, on nous écoute poliment au ministère, au pire on nous évite au rectorat. Même le préfet ne veut pas nous rencontrer ! Face à une telle mobilisation, l'absence de réponse n'est pas acceptable !

La revendication c'est : 2000 h à minima qu'il faut pour fonctionner l'an prochain ! Le ras le bol est toujours là ! Les moyens nécessaires pour avoir les taux d'encadrement de l'année en cours ne sont pas là. Au-delà, ce maintien des taux conduirait au mieux à rester trop souvent dans une situation insatisfaisante (effectifs surchargés en lycée avec 35 élèves ou +, 30 élèves ou + en collège, sans même parler des ZEP). Même dans les LP (relativement épargnés), les coupes sombres enregistrées ces dernières années font que le compte n'y est pas. Cela ne rattrape pas les dégâts causés par la généralisation du bac pro 3 ans. Ce n'est pas au niveau de ce que nous revendiquons pour des conditions de fonctionnement d'une école réellement émancipatrice !

d'entre eux le sont pour permettre la réintroduction de l'enseignement de l'histoire en Terminale scientifique et 15 pour l'enseignement de l'informatique en

classes préparatoires, etc. Ainsi les moyens supplémentaires serviront en fait à la mise en place des réformes et dispositifs divers, alors qu'il est prévu une augmentation de 3037 élèves pour les collèges et lycées de cette académie ! Une dotation assez élevée en heures supplémentaires a également été attribuée mais celles-ci ne seront pas toutes absorbées par les enseignants qui, malgré le gel de leur salaire, peinaient déjà à absorber les heures sup. existantes, en particulier dans les établissements les plus difficiles... Donc les seules perspectives pour les personnels, les jeunes et leurs familles, ce sont bien des conditions d'études et de travail dégradées ! Les seules propositions ont pour l'instant consisté à

proposer quelques heures par-ci, par-là dans les établissements les plus mobilisés, mais les grévistes refusent que ces nouvelles dotations soient puisées dans les réserves départementales car celle-ci servent aux ajustements de rentrée (ouverture de classes supplémentaires entre juin et septembre), c'est très important lorsque l'on sait que les effectifs élèves sont régulièrement supérieurs à ceux annoncés en janvier.

Mi-janvier le ministre Vincent Peillon a annoncé une grande réforme de l'éducation prioritaire avec des moyens propres ! Des moyens en fait très limités puisque seuls 100 collèges en bénéficieront à la prochaine rentrée, quelques centaines de plus par la suite... Les lycées sont pour le moment totalement exclus du dispositif. Dans notre académie, seuls 8 collèges pourront bénéficier de ces mesures spécifiques (petite décharge de cours pour les enseignants, prime, programmes d'aide, etc...), et aucun dans les Hauts de Seine. Au contraire, au moment même où le ministre communique sur les zones d'éducation prioritaire les établissements voient augmenter les effectifs par classe dans les collèges et les lycées regroupant les élèves les plus fragiles... il y a de quoi être en colère.

Marie Buisson  
Co-secrétaire académique.

## VOIE PROFESSIONNELLE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le bilan est unanime. La rénovation de la voie professionnelle n'a pas eu lieu. Bien au contraire, nous faisons le bilan dans les établissements que la voie professionnelle va mal. Le bac pro 3 ans est passé par là. La généralisation des CCF a contribué à la dévalorisation des diplômes qui ont perdu leur caractère national. L'apprentissage est mis en avant et encouragé au détriment de la formation initiale. Toutes ces orientations renforcent l'idée d'une voie professionnelle comme une voie de relégation pour élève en « difficulté ». L'ouverture de négociation avec le ministère pouvait donc apparaître comme un signal positif pour les personnels et pour les élèves.

Un point tout d'abord, les discussions concernant la voie professionnelle ont concerné la durée des périodes de formation en entreprise et les modalités d'évaluation. Malgré les bilans, le bac pro 3 ans n'est pas remis en cause. Cela ne répond donc pas aux demandes de la CGT Educ'action sur la remise à plat de cette réforme. C'est également faire abstraction que la filière professionnelle connaît des difficultés chiffrées réelles : baisse sensible du nombre d'élèves passant de 705 000 à 657 000 entre 2010 et 2012, baisse sensible également du nombre d'élèves obtenant leur bac pro. Selon la revue Education et formation, en 2013 seulement 53% des élèves entrant en bac pro obtiennent leur diplôme. Cela remet également en question les analyses du secrétaire général du SNETAA...

Il reste que l'ouverture de négociations sur les modalités d'évaluation et sur les périodes de formation en entreprise était un signal encourageant. Pour le premier point, le constat est relativement unanime :

- ◆ les CCF pèsent de plus en plus sur les personnels dans les établissements.
- ◆ Ils remettent en cause le caractè-

re nationale des diplômes.

◆ La logique d'un CCF permettant de faire réussir un élève quand il est prêt a été totalement dévoyée au profit d'une certification maison.

◆ Le CCF place l'enseignant dans une position aberrante de formateur évaluateur.

Les propositions du ministère sont donc de revenir à 5 épreuves en ponctuel soit le français, l'Histoire– Géographie et Education civique, l'étude de cas en professionnelle, la PSE et l'Economie Gestion. C'est un point de départ. Cela ne résout pas la question de la certification en Arts Appliqués, Langues ou encore Math– Science. Dans cette discipline, l'inspection générale a mis en place une grille d'évaluation nationale illustrant l'ensemble des dérives autour de la notion de compétence.

Pour les périodes de formation en entreprise, la situation est encore plus délicate. Après avoir reconnu qu'une réduction de 4 semaines sur les 22 en bac pro pouvait être souhaitable notamment pour les élèves se destinant au BTS, le ministère a finalement fait volte-face au mépris de toute la concertation menée depuis la mi-novembre. Cette proposition a en effet disparu du questionnaire destinée au personnel de la voie professionnelle. Le ministère reconnaît pourtant les difficultés que représentent les PFMP pour utiliser l'acronyme :

- ◆ Elles rendent difficiles le bouclage de programmes de plus en plus lourds avec des élèves ayant besoin de temps.
- ◆ Elles sont parfaitement inégalitaires entre des élèves pouvant « pratiquer » et ceux qui sont cantonnés dans des tâches qui ne répondent pas à leur référentiel.
- ◆ Elles sont parfois difficiles à obtenir pour les élèves qui sont parfois victime de discriminations de

toutes sortes.

◆ Elles laissent aux entreprises le soin de « former » les élèves.

Tous ces points soulignent le caractère inégalitaires des périodes de formation en entreprise. Leur place importante dans un cursus réduit à trois ans devient dès lors problématique. Cette volte-face du ministère apparaît ainsi comme un signal fort sur la volonté ou non de rénover réellement la voie professionnelle.

Et rénover la voie professionnelle, c'est également affirmer l'importance de la formation initiale. Nous devons nous opposer à la logique qui est celle du MEDEF qui souhaite mettre la main sur la formation professionnelle à travers le développement de l'apprentissage ou par l'utilisation par les entreprises des plateaux techniques.

La question du devenir de la voie professionnelle n'est pas à déconnecter des problèmes sociaux et économiques actuels. Elle s'est construite comme un moyen de former des travailleurs par un savoir technique de haut niveau et par leur émancipation en leur permettant la construction d'une culture commune. C'est à nous de réaffirmer que sa place est à égalité des deux autres voies du lycée.

**Cela signifie aussi permettre à l'ensemble des élèves de la voie professionnelle de réussir leur parcours scolaire en leur garantissant une multiplicité de parcours et la possibilité de poursuivre des études supérieures. Cela passe également par une remise à plat de la réforme du bac pro 3 ans notamment et de la logique du tout CCF. Revaloriser la voie professionnelle, c'est aussi revaloriser ses personnels par la fin du blocage des salaires et une revalorisation immédiate de 300 euros.**

Mathieu Moreau  
Co- secrétaire CGT Educ'action 95

## PRÉCAIRES : PAS ENCORE LA FIN DE LA GALÈRE !

**A**u mois de janvier, un Groupe de Travail sur l'évolution de la rémunération des non-titulaires enseignants s'est tenue au rectorat de Versailles. Ce Groupe de travail n'était pas décisionnaire, un prochain CTA devrait valider les éventuelles modifications proposées (plutôt celui de fin mai). Nous étions plutôt satisfaits de nous trouver (enfin !) convoqués pour ce GT attendu depuis longtemps. Nous avons rappelé d'emblée qu'il était urgent et indispensable de mettre fin à la possibilité, pour le rectorat, d'employer 9 années d'affilée des contractuels sans leur octroyer aucune augmentation de salaire ! Cette situation est d'autant plus inacceptable que les rectorats de Créteil et de Paris augmentent les salaires des contractuels tous les 3 ans. Pour les CDI, nous avons également rappelé notre opposition, et celle des autres organisations syndicales, concernant l'évaluation par le chef d'établissement (celui-ci émet un avis favorable ou non à l'augmentation de salaire), nous demandons la déconnexion de l'évaluation et de l'évolution salariale.

Pour rappel, voici la situation actuelle des non-titulaires enseignants.

Pour les trois rectorats de Paris, Créteil, Versailles, il existe 3 catégories de contractuel-le-s, ceux-ci sont placés dans une catégorie en fonction de leur diplôme de recrutement et, pour certain-e-s, de leur expérience professionnelle. A Créteil et Versailles, il y a une grille de recrutement pour l'enseignement général (en fonction du niveau de diplôme du contractuel-le, c'est celui requis pour enseigner la discipline de recrutement qui est retenu) et une grille pour l'enseignement professionnel (elle prend en compte le niveau de diplôme mais aussi l'expérience professionnelle acquise dans la matière enseignée). A Paris, tous les contractuels, d'enseignement général et d'enseignement pro, peuvent faire valoir leur expérience professionnelle

dans la discipline.

Pour Créteil et Paris, il existe 13 échelons dans chaque catégorie, ce sont ces grilles de 13 échelons qui permettent aux collègues d'évoluer en augmentant leur indice et donc leur salaire. Ceci n'existe pas à Versailles où il n'y a que les grilles de recrutement, rien n'est prévu pour faire évoluer la rémunération.

Une évolution est donc urgente !

Les propositions du rectorat sont, pour l'instant, les suivantes :

- ◆ Une augmentation de salaire dès la signature du CDI (aujourd'hui il faut attendre 3 ans après la signature du CDI). Le-la contractuel-le intégrerait la grille de rémunération des CDI et monterait automatiquement à l'indice supérieur, ceci déconnecte de fait l'augmentation de salaire de l'évaluation. La date d'effet du changement d'échelon sera celle de signature du CDI.
- ◆ Le basculement de tous les MAGE (Maître Auxiliaire Garanti d'Emploi) dans la grille des CDI, plus avantageuse du point de vue des indices et du rythme d'avancement (la majorité des MAGE n'est promue que tous les 4 ans). Pour ce faire les MAGE devraient signer un CDI et donc renoncer à leur actuel contrat.
- ◆ Pour les disciplines relevant de l'enseignement général mais assurées par des professeur-e-s venus du monde professionnel, il est proposé de les intégrer à la grille des enseignements professionnels qui est plus avantageuse puisqu'elle prend en compte l'expérience pro. Seraient concernées les disciplines suivantes : Eco Gestion (certifié), STI, STMS, Technologie.

La première proposition, concernant l'augmentation de salaire dès la signature du CDI est très positive, elle était demandée depuis longtemps. Elle s'appliquerait de manière rétroactive à tous les collègues ayant signé un CDI depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Toutefois, une question se pose : que va-t-il se passer pour les contractuels qui ont signé un CDI depuis moins de 3 ans, qui n'ont donc pas bénéficié d'une montée d'échelon, mais qui ont signé leur CDI avant le 1<sup>er</sup> septembre 2013 ? En effet, la proposition crée une forte inégalité entre un collègue qui aurait signé son CDI le 3 septembre et son collègue

qui l'a signé le 3 juin 2013 et qui attendra juin 2016 pour bénéficier de la même augmentation !

Pour la mesure concernant les MAGE (Maîtres Auxiliaires Garantis d'Emploi), le passage à la grille de rémunération est avantageuse mais oblige à abandonner un statut qui garantit le réemploi, le CDI n'offre pas cette garantie même si, à ce jour, aucun licenciement économique n'a été prononcé dans notre académie. Nous avons donc proposé un basculement dans la grille des CDI mais sans changer de statut, ou, a minima, un engagement ferme du rectorat sur la garantie d'emploi de CDI/MAGE jusqu'à extinction du statut.

Enfin, pour la proposition de prise en compte de l'ancienneté professionnelle pour les matières technologiques, elle est plutôt positive pour les collègues concernés mais elle entretiendrait des inégalités, il nous semblerait préférable qu'il n'y ait qu'une grille qui prenne en compte l'expérience professionnelle pour tous, comme à Paris. Par ailleurs, nous avons demandé que les CDI puissent bénéficier de la prise en compte de leur montée de grille lors de l'obtention d'un diplôme supérieur à celui possédé lors de la signature du contrat, ce n'est actuellement pas le cas.

Nous avons aussi rappelé notre demande récurrente de groupes de travail paritaires pour examiner les affectations des non-titulaires et en vérifier les règles.

**Et pour les CDD ? Aucune proposition concrète du rectorat, qui n'est, pour l'instant, même pas en capacité de chiffrer le coût d'une augmentation de salaire tous les 3 ans ! Si rien n'est proposé dans ce sens lors du CTA le compte n'y sera pas !**

Les propositions sont certes intéressantes, elles s'inscrivent précisément dans le cadre posé par le Groupe de Travail ministériel lors des discussions sur les « Chantiers des métiers », mais elles ne répondent pas, loin de là, à l'ensemble des revendications des personnels et de leurs organisations syndicales.

**C'est par notre mobilisation qu'il faut maintenant peser sur les négociations, pour obtenir de réelles améliorations d'emploi et de rémunération des salarié-e-s précaires !**

Marie Buisson

Co-secrétaire académique



## COMMENT EST-CE POSSIBLE ?

Certains s'appuient aujourd'hui sur une soit-disant théorie perverse dans son sens, pour faire croire que l'Education nationale serait porteuse de la volonté politique de détruire l'identité sexuelle des enfants.

Comment des parents peuvent adhérer à une telle manipulation ?

On peut comprendre que dans les milieux « réactionnaires » la place de la femme soit à la maison, et que l'ABCD de l'égalité soit très mal vécu.

Il s'agit pour eux d'un combat politique qui a pour objectif de mettre à bas tous les progrès que petit à petit, les sociétés, les femmes et les hommes qui les composent ont pu mettre en place.

Si des parents peuvent penser que des peluches représentant des pénis et de vagins seraient utilisées dans le cadre scolaire, c'est que, véritablement, il y a une fracture gravissime entre eux et l'école.

Alors essayons de nous pencher sur les causes d'une telle fracture, d'une telle suspicion.

Je ne saurais dire de façon précise si la journée du 27 janvier 2014, journée du retrait des enfants de l'école, a été suivie de manière identique sur tout le territoire ; mais ce que j'ai pu constater,

à mon échelle, c'est qu'il y avait de grandes différences entre les communes « socialement favorisées » et les autres.

En tant qu'enseignante en lycée professionnel industriel, je ne peux que constater le désarroi et la souffrance de nombreux élèves et de leurs familles face à une institution dont ils ont le sentiment qu'elle les a abandonnés.

Après les années en primaire et en collège, nous recevons dans nos établissements des élèves qui, pour la plupart ont « subi » une orientation. Leur problème principal étant leurs grandes difficultés face au maniement des fondements de la langue. Ces difficultés les empêchent de répondre correctement aux consignes et de prendre du plaisir à la lecture des textes. Ils sont stressés, perdus et ne trouvent de réponses que dans des attitudes perturbatrices qui les conduisent de conseils de discipline en exclusion.

Combien de parents, femmes seules très souvent ( je ne sais si elles portent la robe ou le pantalon), non seulement ne se sentent pas soutenus par le milieu enseignant, mais ressentent un sentiment de culpabilité qui leur serait renvoyé.

Pas d'invitation, ou rarement, à l'école, au collège, au lycée pour parler de leurs difficultés, mais des convocations pour s'entendre dire, une fois de plus, que leur enfant a de mauvais résultats, qu'il est perturbateur et absentéiste. Rares sont les aides et les pistes de réflexion qui leur sont apportées.

Alors on peut comprendre qu'un sentiment d'abandon puisse se construire.

L'Education nationale devient un monde obscur, hostile, et face à

l'incompréhension et l'hostilité le premier réflexe est celui de la méfiance.

Qu'a fait l'institution et tous ceux qui la composent, même si la bonne volonté n'était pas toujours absente, pour répondre aux difficultés du quotidien et au quotidien ?

On pourrait espérer de l'Education nationale et de ses participants qu'elle porte, en premier lieu, sa réflexion et ses moyens, là où il y a urgence.

L'école n'est pas un sanctuaire ( sans ironie de ma part), elle doit s'ouvrir davantage aux familles, faire en sorte que familles et enseignants conjuguent leurs efforts , partagent ressentis et difficultés.

La perversion de tous ceux qui parlent de cette « pseudo théorie du genre » s'appuie malheureusement sur des réalités qui ont conduit des parents à se méfier de l'institution scolaire.

Pour autant il ne faut pas se tromper de combat : il est urgent d'améliorer l'école, et , heureusement nous sommes nombreux à penser que même dans le cadre d'une économie capitaliste on peut, et de loin mieux faire.

**La France est un état républicain et laïc et tous ceux qui croient, malgré tout, aux valeurs de la république et de la laïcité ne peuvent que s'opposer à tous ces « obscurantistes » qui prônent un slogan pervers, bafouant à dessein la nécessaire acceptation de la différence des sexes et la reconnaissance psychique du genre.**

**Ce n'est pas la première fois dans l'histoire, et malheureusement pas la dernière que la « réaction » sous des prétextes fallacieux, remette en cause les progrès sociétaux qui ont été, qui sont et qui seront.**

Dominique Chaudoye

Elue paritaire



## Chantier des métiers : les conclusions des discussions menées au Ministère concernant les enseignants du second degré

**U**n groupe de travail conclusif a été réuni au Ministère de l'Éducation nationale, le 12 février 2014. Il a été exposé aux organisations syndicales les dernières évolutions statutaires envisagées (concernant les obligations de service) pour les enseignants du second degré.

Le cabinet du Ministre souhaite aller très vite sur ce dossier. Des projets de textes devraient être à l'ordre du jour d'un prochain Comité Technique Ministériel, fin mars 2014.

Le Ministre lui-même souhaitait démontrer que « l'éducation nationale, avec ses professeurs, était capable d'évoluer, et que nous devions en apporter la démonstration surtout dans le contexte actuel ». En conséquence, un accord devait être trouvé pour faire évoluer les statuts des enseignants et plus particulièrement leurs obligations de service. Le principe de justice et de transparence devant être le moteur de la finalité des discussions.

*[Il est à noter que manifestement des organisations syndicales (pas la CGT) ont été en liaison constante avec le Ministère, hors réunions officielles, avant que celui-ci nous propose sa dernière mouture de texte !]*

### Qu'en est-il en réalité ?

Même si nous notons quelques faibles avancées pour les personnels, certaines orientations nous semblent inacceptables en l'état. Les points pouvant être considérés comme positifs :

- ◆ Un allègement de service d'une heure octroyé aux enseignants (titulaires, TZR, non-titulaires) amenés à compléter leur service dans un établissement situé dans une commune différente de l'établissement d'affectation ou si le complément de service s'effectue dans deux autres établissements. Pour les PLP, cela ne change pratiquement rien mais pour les collègues certifiés et agrégés c'est une avancée indéniable, car actuellement, les communes doivent être non limitrophes. Il est à noter que les TZR et non-titulaires obtiendront bien cette décharge, ce qui est loin d'être le cas dans toutes les académies pour la décharge actuelle.
- ◆ Une pondération de 1,1 sera accordée pour chaque heure

d'enseignement effectuée dans les établissements les plus difficiles sur le plan social et scolaire dont la liste sera arrêtée dans le cadre de la réflexion sur l'éducation prioritaire. A priori, dans un premier temps, ce serait les établissements actuellement classés ECLAIR ou REP+ (dans la nouvelle définition) qui seraient concernés.

- ◆ Une pondération de 1,25 pour chaque heure d'enseignement effectuée en classe de BTS sera accordée à tout intervenant, y compris les PLP.

Mais, pour ce qui est du reste, aucune réelle mesure de revalorisation salariale, ni d'avancée significative en termes d'amélioration de nos conditions de travail, tout cela essentiellement dû au fait que ces discussions se sont déroulées dans un cadre budgétaire contraignant.

Pour exemple, la pondération de 1,1 retenue pour les enseignants intervenant dans les classes du cycle terminal du lycée général et technologique afin de prendre en compte le temps de préparation, d'évaluation et de suivi des élèves de baccalauréat dans la limite d'une heure, ne concerne ni les professeurs d'EPS et ni les PLP. Pour ceux-ci, une indemnité leur serait accordée à la condition d'enseigner au moins 6 heures devant les classes de première et terminale générales, technologiques et professionnelles et les classes de terminale CAP (certificat d'aptitude professionnelle). Mais, pour les PLP, cette nouvelle indemnité se substituerait au dispositif indemnitaire relatif au CCF (contrôle en cours de formation). **INACCEPTABLE !** Dans ce contexte, des PLP qui auraient la totalité de leur service en seconde professionnelle et en première année CAP seraient lésés. Suite à notre intervention, le Ministère a cependant accepté de réexaminer la situation des personnels concernés. La CGT revendique le même allègement de service pour tous plutôt qu'une indemnité spécifique.

- ◆ Un Grade à Accès Fonctionnel (GRAF) serait créé dans les corps enseignants du second degré, mais à la condition d'avoir exercé certaines fonctions ou d'avoir exercé un certain

temps au sein des établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire.

La CGT s'est opposée à la création d'un Graf pour les personnels exerçant ou ayant exercé des fonctions particulières ou œuvrant dans des conditions difficiles d'exercice. Pour des facilités de gestion, le MEN tend à multiplier les grades à accès fonctionnel, interdisant ainsi aux personnels d'un même corps d'accéder à un grade du fait de la non-occupation de l'emploi correspondant.

Par principe, la CGT est opposée à la création de classes ou grades supérieurs dans un corps donné dans la mesure où, jusqu'à présent, le mérite (évalué forcément de façon subjective) ou l'emploi fonctionnel occupé, donneraient seuls la possibilité d'accès à ces classes ou grades.

Nous demandons une véritable revalorisation des grilles des personnels enseignants et d'éducation, particulièrement pour les débuts de carrière et la disparition de la « hors classe » actuelle par son intégration indiciaire dans un déroulement de carrière commun à tous les personnels.

Il nous apparaît nécessaire de sécuriser les parcours professionnels et de ne pas faire dépendre la situation matérielle des enseignants par le fait d'accepter des fonctions particulières, par nature précaires.

La même remarque vaut pour les primes ou indemnités qui se sont multipliées depuis 1983, avec un taux passant de 20 à 40 % aujourd'hui pour la catégorie A dans la Fonction publique, même si les corps enseignants en étaient épargnés dans une moindre mesure.

**En conclusion, la CGT a revendiqué une véritable revalorisation salariale pour les personnels. Elle a demandé, d'une part, une augmentation substantielle de valeur du point d'indice et, d'autre part, une renégociation des grilles de rémunération des enseignants.**

**De plus, elle a revendiqué l'ouverture d'une négociation sur la baisse du temps de travail hebdomadaire des enseignants afin que soit prises en considération les différentes missions qui leur incombent. Au vu des textes proposés, le MEN n'a malheureusement pas été dans notre sens !**

Analyses et textes sur notre site national : <http://www.unsen.cgt.fr/>

Jean- Pierre Devaux  
Elu paritaire

## LES SALES PROFS



### Orientation et origines sociales

Les vœux d'orientation des familles en fin de troisième dépendent fortement de leur milieu social. 90 % des enfants de cadres supérieurs demandent une seconde générale ou technologique, contre moins de la moitié des enfants d'ouvriers non-qualifiés et d'employés de services aux particuliers.

« A résultats scolaires et autres caractéristiques sociales donnés, les enfants d'agriculteurs, d'employés et d'ouvriers choisissent moins souvent d'être orientés en seconde générale et technologique, sans que cette moindre ambition ne soit corrigée par les décisions du conseil de classe ». Alors que l'étude Pisa

menée par l'OCDE a fait grand bruit, la note d'information du ministère

de l'éducation (voir « pour en savoir plus ») est passée presque inaperçue. Elle n'est pas de même ampleur, mais elle en dit long sur le système éducatif français, pour peu qu'on en décrypte les résultats.

Source : L'Observatoire des inégalités.



### Les stéréotypes ont la dent dur!

Seuls 17 % des métiers sont mixtes. 80 % des garçons âgés de 12 à 17 ans exercent un sport, contre 60 % des filles du même âge. 99 % des salariés des établissements d'accueil des jeunes enfants sont des femmes. Voici quelques-uns des enseignements du rapport « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons – Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance », par Marie-Cécile Naves (sociologue et politiste) et Vanessa Wisnia-Weill (psychologue et psychanalyste). Partant du constat que les positions différenciées des hommes et des femmes qui s'observent dans notre société résultent de représentations stéréotypées véhiculées par nos institutions (famille, école, travail...), les auteures formulent trente propositions concrètes qui vont au-delà de la réaffirmation du principe d'égalité et de la répression des discriminations.

Source : L'Observatoire des inégalités.

Pour en savoir plus :

<http://www.strategie.gouv.fr/blog/2014/01/rapport-lutter-contre-les-stereotypes-filles-garcons/>

### Tous à poil

Quatorze professionnels nordistes du livre ont posé « tous à poil » derrière des livres pour la jeunesse dans un communiqué envoyé mardi à la presse, dans un clin d'œil aux critiques du président de l'UMP Jean-François Copé contre le livre du même nom.

« *Tous à poil contre la censure !* », proclame le communiqué signé par quatorze professionnels du livre du Nord-Pas-de-Calais – éditeurs et libraires. Sur la photo, visible également sur les réseaux sociaux, tous posent nus devant une bibliothèque vide, abrités seulement derrière quelques livres pour la jeunesse dont, au centre, le fameux *Tous à poil !* qui aborde la question de la nudité, raillé par Copé.

« L'idée c'était de réagir face à toute la polémique qu'il y avait au sujet des livres jeunesse. On est plusieurs acteurs du livre en Nord-Pas-de-Calais à avoir été un peu choqués », a expliqué à l'AFP Emily Vanhée, présidente de l'association Libr'Aire et libraire à Roubaix. « On soutient aussi ces éditeurs, ces auteurs, qui ont aussi le courage de



prendre parti. Le livre n'est pas quelque chose qu'on peut censurer. On est prêts à oser un peu le ridicule pour défendre nos idées», a-t-elle ajouté.

AFP

# ADRESSES UTILES



## CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

@ [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)

[www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

## CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

[uasenver@wanadoo.fr](mailto:uasenver@wanadoo.fr)

[elusuasen@wanadoo.fr](mailto:elusuasen@wanadoo.fr)

### Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

### Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

### Permanences téléphoniques

Présence des élus tous les vendredi, et certains jeudi ; permanences téléphonique les autres jours de la semaine (laisser un message sur le répondeur pour être rappelé-e)

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet

<http://cgteduc.jimdo.com/>

### CGT Educ'action 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

[sden-cgt78@wanadoo.fr](mailto:sden-cgt78@wanadoo.fr)

Co-secrétaires départementaux :  
Nicolas SILAN Frédérique ESPAGNO

**Permanence :** Vendredi

### CGT Educ'action 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

[sdencgt91@orange.fr](mailto:sdencgt91@orange.fr)  
Co-Secrétaire départemental :  
YANNICK BILLIEC

**Permanences :** merc. 10h-12h, jeudi 10h-16h, vend. 15h-18h

### CGT Educ'action 92

245, bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

☎ 01 46 09 90 19

[sdencgt92@wanadoo.fr](mailto:sdencgt92@wanadoo.fr)

**Blog :** <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :  
Samuel SERRE

**Permanence :** le vendredi à partir de 10h00

### CGT Educ'action 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 61 26 11 22

[sden-cgt-95@wanadoo.fr](mailto:sden-cgt-95@wanadoo.fr)

**Blog :** [www.educaction95.com](http://www.educaction95.com)

Co-secrétaires départementaux :  
Michaël MARCILLOUX, Olivier DELOUS,  
Mathieu MOREAU

**Permanence :** Mardi 10-17h et vendredi 10-14h

## ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ?

NOM : .....

Prénom : .....

PLP, Certifié.e, Agrégé.e, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant.e d'éducation, Contractuel.le, Vacataire (entourez)

Adresse personnelle : .....

Code postal : .....

Ville : .....

E-mail : .....

Établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

RETOURNEZ CE BULLETIN D'ADHÉSION À LA

CGT EDUC'ACTION DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE